

## DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS DES JEUNES HOMOSEXUELS, CONTROVERSE DANS UN ETAT DE DROIT

par

**Jules LUANGA KADIMASH**

*DEA en Droits de l'homme, Education et culture de la paix*

### Résumé

*Les instruments internationaux « reconnaissent à toute personne des normes spécifiques qui se dégagent lorsque les droits humains sont appliqués à la sexualité et à la reproduction »<sup>1</sup>. Ces droits sont les droits sexuels et reproductifs.*

*La notion des droits sexuels et reproductifs reste controversée dans beaucoup de pays qui se déclarent « Etats de Droit ».*

*La tolérance doit être plus que de l'indifférence et qu'une acceptation passive des autres. Il faut y voir un acte de libération, par lequel les différences des autres sont acceptées comme étant égales aux nôtres (AUDREY AZOULAY, Directrice de l'UNESCO).*

*Les adolescents et jeunes sont victimes des violations de leurs droits sexuels et reproductifs en raison de leur âge, de leur choix sexuel et de leur dépendance sociale.*

*Par ailleurs, ceux qui expriment leur identité ou préférence homosexuelles s'exposent souvent à des actes de violence qui leur valent des corrections cruelles par les membres de leurs familles ou encore par les autorités administratives.*

*Toutes ces violations et tortures commises à l'endroit des adolescents et jeunes et des personnes homosexuelles attirent notre attention.*

*L'homosexualité est une autre façon d'exprimer et de vivre sa sexualité et nulle autre personne n'a le droit de réprimander ou de menacer toute personne dont l'identité et les préférences sexuelles sont homosexuelles.*

*Cette réflexion consiste à combattre l'homophobie et à défendre les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes homosexuels. Ces derniers doivent sortir de la clandestinité et revendiquer comme tout autre personne leurs droits de vivre leur sexualité sans crainte ni contrainte.*

*Le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des homosexuels constituent des valeurs sociales que nous comptons promouvoir.*

*Les homosexuels ont le droit de mener une vie sexuelle épanouie dans un environnement qui garantit les libertés fondamentales dans un Etat de droit.*

*Cette réflexion nous a permis d'évaluer la réalité de l'homosexualité en milieu des adolescents et jeunes. Ces derniers sont favorables à l'homosexualité et c'est une réalité incontestable. La position des acteurs sociaux devra être amendée face à cette réalité. Ils devront accepter le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes.*

*Le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes sont difficilement réalisables face aux contradictions socioculturelles.*

**Mots-clés :** *droits sexuels et reproductifs, jeunes homosexuels, Etat de droit*

### Abstract

*International instruments "recognize each person specific standards that emerge when human rights are applied to sexuality and reproduction". These rights are sexual and reproductive rights.*

*The notion of sexual and reproductive rights remains controversial in many countries that declare themselves "States of Law".*

*Tolerance must be more than indifference and passive acceptance of others. It must be seen as an act of liberation, by which the differences of others are accepted as being equal to ours (AUDREY AZOULAY, Director of UNESCO).*

*Adolescents and young people are victims of violations of their sexual and reproductive rights because of their age, their sexual choice and their social dependence.*

*Furthermore, those who express their homosexual identity or preference are often exposed to acts of violence which result in cruel corrections by members of their families or even by administrative authorities.*

*All these violations and tortures committed against adolescents and young people and homosexual people attract our attention.*

*Homosexuality is another way of expressing and experiencing one's sexuality and no other person has the right to reprimand or threaten anyone whose sexual identity and preferences are homosexual.*

<sup>1</sup> Déclaration des droits sexuels de l'IPPF

*This reflection consists of combating homophobia and defending the sexual and reproductive rights of homosexual adolescents and young people. The latter must come out of hiding and claim, like any other person, their rights to live their sexuality without fear or constraint.*

*Respect and recognition of the sexual and reproductive rights of homosexuals constitute social values that we intend to promote.*

*Homosexuals have the right to lead a fulfilling sexual life in an environment that guarantees fundamental freedoms in a rule of law.*

*This reflection allowed us to assess the reality of homosexuality among adolescents and young people. The latter are favorable to homosexuality and this is an indisputable reality. The position of social actors will have to be amended in the face of this reality. They will have to accept respect and recognition of the sexual and reproductive rights of adolescents and young people.*

*Respect and recognition of the sexual and reproductive rights of adolescents and young people are difficult to achieve in the face of sociocultural contradictions.*

**Keywords :** *sexual and reproductive rights, young homosexuals, rule of law*

## INTRODUCTION

### 1. Objet de l'étude

La question de l'homosexualité suscite beaucoup de controverses et de discussions interminables dans les législations de beaucoup de pays.

En RD Congo, les homosexuels sont réprimés, arrêtés et violentés à cause de leur identité et préférences sexuelles. L'intolérance, l'indifférence et l'inacceptation des autres sont des facteurs qui favorisent des violations des droits de l'homme. Ceux qui osent exprimer leur identité ou préférence homosexuelles s'exposent souvent à des actes de violence qui leur valent des corrections cruelles par les membres de leurs familles ou encore par les autorités administratives. Ce sont ces violations et tortures qui s'inscrivent au cœur de la présente réflexion.

Cette étude consiste à ramener le législateur à élaborer des lois qui protègent les homosexuels comme cela existe dans d'autres pays.

Dans le contexte actuel, nous voulons que le législateur fasse de l'homosexualité un droit légitime à toute personne et aussi faire accepter l'homosexualité comme une autre façon de vivre sa sexualité. Etant donné que l'homosexualité est caractérisée par la discrimination sociale, l'intolérance et l'homophobie, l'on devra mettre en place des stratégies qui permettent aux acteurs sociaux de reconnaître et d'accepter les droits sexuels et reproductifs des homosexuels.

Dans cette dissertation, nous utilisons le terme Homosexuel pour désigner des personnes qui ont de l'attraction physique ou affective envers les personnes de même sexe.

Selon Amnesty Internationale, dans son rapport publié dans le cadre de sa campagne lancée contre la torture, les homosexuels sont de gays et de lesbiennes, qui sont les termes couramment employés dans le discours international sur les droits humains.

Cette dissertation cible principalement les 2 catégories d'homosexuels dont les gays et les lesbiennes. Les bisexuels et les transgenres qui sont moins représentés ne sont pas pris en compte dans cette réflexion.

### 2. Contexte et justification

Les instruments internationaux « reconnaissent à toute personne des normes spécifiques qui se dégagent lorsque les droits humains sont appliqués à la sexualité et à la reproduction »<sup>2</sup>. Ces droits sont les droits sexuels et reproductifs.

La notion des droits sexuels et reproductifs reste controversée dans de nombreux pays qui se déclarent *Etats de Droit*.

En République Démocratique du Congo (RDC), les homosexuels vivent dans un pays où les lois n'autorisent pas leur liberté d'expression sexuelle. Les adolescents et jeunes n'ont pas le droit de se choisir une orientation sexuelle parce que la loi ne l'autorise pas et aussi les textes légaux considèrent l'homosexualité, le lesbianisme et la bisexualité comme des vices et punissables par la loi.

Les gays, les lesbiennes, les bisexuels et les transsexuels vivent dans une plus grande réprobation au sein des communautés congolaises. C'est là, une violation grave des droits de la personne humaine, une atteinte aux libertés fondamentales des individus.

<sup>2</sup> Déclaration des droits sexuels de l'IPPF

Cependant, Audrey Azoulay, Directrice de l'UNESCO estime que « La tolérance doit être plus que de l'indifférence et qu'une acceptation passive des autres. Il faut y voir un acte de libération, par lequel les différences des autres sont acceptées comme étant égales aux nôtres. Cela signifie respecter la grande diversité de l'humanité en se fondant sur les droits de l'homme. Autrement dit, il s'agit de dialoguer avec les autres par-delà les obstacles ; résister à toutes les formes de racisme, de haine et de discrimination. Enfin, la discrimination à l'égard d'une personne est une discrimination à l'égard de tous ».

En RDC, l'éducation aux droits sexuels et reproductifs dans le contexte actuel du modernisme n'existe pas. Les questions de sexualité et de reproduction sont abordées avec beaucoup de superficialité en famille comme à l'école.

Pourtant, les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes, leur permettent d'accéder à l'information et aux services en matière de santé sexuelle et de reproduction.

En effet, l'information et l'éducation en matière de Santé Sexuelle et de Reproduction, constituent des éléments fondamentaux pour mener une vie sexuelle satisfaisante, dénouée d'abus, de crainte et de discrimination. Donc, l'intolérance et l'homophobie envers les homosexuels constituent des violations de droits de l'homme.

Les pratiques discriminatoires fondées sur l'orientation et les préférences sexuelles, constituent des atteintes aux libertés fondamentales des individus et de violations que les instruments internationaux ne cessent de condamner.

Cependant, aucune disposition légale ne garantit la protection des homosexuels en RDC comme dans d'autres pays. Le législateur dans son hypocrisie se veut de pérenniser cette situation où aucune loi n'est envisagée pour protéger les homosexuels.

C'est dans ce contexte que les activistes des droits de l'homme se battent aujourd'hui, pour faire de l'homosexualité un droit légitime à toute personne de la race humaine et aussi pour la faire accepter comme une autre façon de vivre sa sexualité. Etant donné que l'homosexualité qui gagne de plus en plus de terrain, demeure encore caractérisée par la discrimination sociale, l'intolérance et l'homophobie, l'éducation aux droits sexuels et reproductifs des jeunes homosexuels demeure une priorité.

Bien plus, la sensibilisation des populations locales encore ancrées aux mœurs traditionnelles, comme c'est d'ailleurs le cas de tous les segments de la société, à savoir : les législateurs, les ecclésiastiques qui restent encore tous répulsifs à la pratique d'homosexualité, s'avère indispensable pour libérer tous les esprits vis-à-vis des nouvelles dynamiques sociétales.

### 3. Problematique

La compréhension de la notion des droits en matière de santé sexuelle et de reproduction a évolué au cours de dernières décennies. Ce domaine, autrefois considéré comme l'apanage du personnel de santé, a réellement pris des avancées significatives qui mettent d'accord les médecins, les juristes et les intervenants dans les Organisations non gouvernementales.

Les adolescents et jeunes comme toute autre personne, ont le droit de jouir de leur sexualité tenant compte des droits d'autrui dans un environnement non discriminatoire. Actuellement, plus de la moitié des habitants du globe ont moins de 25 ans ; 29% d'entre eux ont entre 10 et 25 ans et 80% de ceux-ci vivent dans les pays en développement<sup>3</sup>.

De manière spécifique, les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes, suscitent beaucoup de controverse dans la société Congolaise. Les adolescents et jeunes sont privés de leurs droits sexuels et reproductifs parce que les adultes pensent qu'ils sont sous l'autorité parentale et doivent se soumettre aux exigences familiales. Cela constitue des violations de leurs droits, mais aussi une discrimination à leur endroit.

Le débat sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes appelle des réactions diverses et passionnantes, et que les points de vue des uns et des autres sont controversés.

La nécessité de mettre sur pied des services adaptés uniquement aux adolescents et jeunes en ce qui concerne les informations sur les questions de sexualité et de reproduction, devient un outil de promotion des droits sexuels et reproductifs.

L'accès à l'information et aux services de santé sexuelle et de reproduction adaptés uniquement aux adolescents et jeunes se heurte aux obstacles dont les acteurs sociaux sont désignés comme les principaux responsables.

Une étude réalisée en 2006 sur les droits des jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction, a

<sup>3</sup> OMS, 1994

révélé que « 77% des adolescents et jeunes interrogés affirment n'avoir pas échangé les informations sur la SSR avec leurs parents »<sup>4</sup>. Cela signifie que nombreux de parents n'ont pas eu suffisamment de temps pour traiter de ces questions avec leurs enfants.

Les questions de sexualité dans notre société sont parfois abordées avec beaucoup de pudeur et de légèreté alors qu'elles sont au centre des contradictions et les malentendus entre parents et enfants.

Les parents actuels pensent qu'ils ont vécu leur époque et qu'ils avaient des oreilles pour écouter leurs parents.

Cependant, il est vrai que beaucoup de parents ne sont pas suffisamment outillés pour tenir un dialogue correct en matière de sexualité et de reproduction des adolescents et jeunes.

Ce conflit entre ceux qui prétendent détenir les informations et ceux qui pensent qu'ils n'en connaissent pas quelque chose crée des malentendus dans la société. C'est pourquoi, la notion de droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes ne peut être comprise de la même manière par les parents et les autres acteurs sociaux de l'éducation de l'enfant.

L'homosexualité prend de plus en plus de l'ampleur à Kinshasa. Une étude sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes (EDSRAJ) a démontré que 5,5% des élèves de secondaire sont homosexuels dont 3% des lesbiennes et 2,5% des gays.

En RD Congo, les adolescents et jeunes n'ont pas le droit de se choisir une orientation sexuelle<sup>5</sup> parce que la loi ne l'autorise pas et aussi la constitution considère l'homosexualité, le lesbianisme et la bisexualité comme des vices et punissables par la loi. Les gays, les lesbiennes, les bisexuels et les transsexuels peuvent provoquer une plus grande réprobation au sein des communautés congolaises.

Il est difficile, sinon impossible qu'un adolescent et jeune affirme son identité homosexuelle dans une communauté où les homosexuels sont considérés comme des personnes mentalement malades, dépravées et déviantes.

Par ailleurs, les réactions des acteurs sociaux particulièrement les parents sont passionnantes, émotives et controversées.

A Kinshasa, les homosexuels et lesbiennes sont réprimés, stigmatisés et marginalisés en raison de cette consommation sexuelle atypique. Ils ne peuvent pas s'organiser en association pour revendiquer leurs droits et encore moins élaborer des déclarations qui soient diffusées dans les médias. A Kinshasa, l'homophobie est une réalité indéniable.

Au regard de cet état des choses, une discussion s'engage dont les principales interrogations suivantes :

- Comment vaincre l'homophobie dans un état de droits afin d'affirmer les droits sexuels et reproductifs des jeunes homosexuels en RDC ?
- Pourquoi les homosexuels ne prennent-ils pas l'initiative de revendiquer formellement leurs droits sexuels et reproductifs dans un pays qui affirme être un Etat de droit ?
- Quelles stratégies mettre en place pour amener les acteurs sociaux à prendre acte des nouvelles options de vie sexuelle qui ont cours à travers le pays ?

#### 4. Hypotheses

A toutes ces interrogations, les présupposés qui se dégagent sont les suivants :

1. Il est difficile que les jeunes homosexuels soient acceptés de vivre librement leur sexualité. Ils sont réprimés, violentés et menacés à cause de leur préférence et identité sexuelle. Ils n'ont pas droit de vivre leur homosexualité sinon ils le feront dans la clandestinité parce que la loi n'autorise pas ces pratiques.

Actuellement, les droits de la personne humaine deviennent la primeur de toute chose, une prise de conscience, le respect et la reconnaissance de la dignité et de la liberté de l'homme.

En RD Congo comme à travers le monde entier, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT) sont victimes de persécutions et des violences à cause de leur identité et préférences sexuelles. Presque partout dans le monde, la vie des lesbiennes, des gays, des bisexuels et transsexuels est enserrée dans un réseau complexe de lois et de pratiques sociales qui leur interdisent de bénéficier, au même

<sup>4</sup> Jules LUANGA, DEA, 2006

<sup>5</sup> L'orientation sexuelle désigne l'attirance physique et affective envers des personnes du même sexe ou envers celles du sexe opposé. Il n'est pas nécessaire d'être actif sexuellement pour avoir une orientation sexuelle. Les préférences sexuelles et affectives ne coïncident pas toujours. Les personnes qui sont surtout attirées par les personnes du sexe opposé sont hétérosexuelles, celles qui sont surtout attirées par les personnes du même sexe sont homosexuelles (gais ou lesbiennes) et celles qui sont attirées par des personnes des deux sexes sont bisexuelles.

titre que le reste de la population, des droits fondamentaux, tels que le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité corporelle, à la protection de leur intimité, à un emploi, à l'éducation et aux soins médicaux ainsi qu'à la liberté d'association et de libre expression<sup>6</sup>.

En RD Congo, les LGBT vivent en clandestinité parce que la loi n'autorise pas ces pratiques qui sont contre nature et déviantes.

Les LGBT ne sont, ni considérés, ni respectés alors que la Déclaration universelle des droits de l'homme dans son préambule, reconnaît la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et leurs droits égaux et inaliénables. L'identité sexuelle de LGBT n'est pas un droit mais un tort dans beaucoup de pays comme en RD Congo. L'homosexualité est considérée comme une maladie, un péché, une déviance sociale ou idéologique.

Au nom des droits humains et des droits sexuels et reproductifs, toute personne a droit à l'intégrité physique et psychique, et aussi droit à la liberté de décider de son identité et de ses préférences sexuelles et pouvoir les exprimer sans crainte, sans s'exposer à la discrimination et en toute légalité.

Les LGBT ne doivent subir aucune forme de violences, ni discriminations et persécutions. Ils ne doivent aucunement souffrir d'isolement social et de rejet familial à cause de leur droit d'expression sexuelle.

Pour mettre fin à toutes ces considérations homophobes, les homosexuels et les activistes des droits de l'homme devraient envisager les actions suivantes :

- Mener les actions de plaidoyer auprès des acteurs sociaux ;
- Initier les marches de soutien aux homosexuels ;
- Célébrer la journée contre l'homophobie, etc.

2. Les homosexuels vivent dans un environnement hostile à leurs revendications. Ils sont dans la grande clandestinité et ne peuvent pas s'organiser en associations. Ils sont réprimés, arrêtés et violentés à cause de leur identité et préférences sexuelles. L'intolérance, l'indifférence et l'inacceptation des autres sont des facteurs qui favorisent la clandestinité des homosexuels. Les acteurs sociaux ne peuvent ni respecter ni reconnaître le choix sexuel des homosexuels dans un environnement qui ne garantit nullement les libertés fondamentales des individus. Les homosexuels vivent des sévices qui taisent leurs actions de revendication auprès des acteurs sociaux. Dans 70 pays, notamment la RD Congo, des lois discriminatoires sont érigées en infractions pénales des relations privées, consensuelles entre les personnes de même sexe.

Cependant, la loi est muette et aucune disposition légale ne condamne explicitement l'homosexualité en RD Congo. Les revendications des homosexuels sont les suivantes :

- Mettre fin aux persécutions judiciaires et policières des minorités sexuelles ;
- Protéger les homosexuels contre les violences, la discrimination, l'isolement et le rejet social ;
- Lutter contre l'homophobie à travers les campagnes de sensibilisation, de formation des acteurs sociaux et toute la population ;
- Lutter contre les inégalités, les discriminations et violences faites aux homosexuels ;
- Mettre en place des structures de santé qui offrent des prestations uniquement aux homosexuels, etc...

3. Les stratégies qui peuvent être mises en place à l'attention des acteurs sociaux afin de leur permettre de reconnaître et de respecter les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes sont les suivantes :

- Organiser des campagnes de sensibilisation à travers les médias sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes ;
- Former les enseignants sur les questions de droit en matière de santé sexuelle et de reproduction, mais aussi sur les droits sexuels et reproductifs ;
- Elaborer des programmes scolaires qui prennent en compte les questions de santé sexuelle et de reproduction et des droits sexuels et reproductifs ;
- Mettre en place des structures d'encadrement des adolescents et jeunes à travers le pays (centres des jeunes) qui offrent des prestations de SSR.

## 5. Méthodologie

Cette dissertation a été réalisée grâce aux techniques suivantes :

### 5.1. Technique documentaire

Pour mener à bien cette étude, nos recherches ont été focalisées sur les publications suivantes :

<sup>6</sup> Amnesty International, 2001.

- Publications sur les droits humains ;
- Publications sur les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes ;
- Publications sur les problèmes des adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction ;
- Publication sur les comportements sexuels à risques en milieu des adolescents et jeunes ;
- Travaux scientifiques consacrés à la sexualité de jeunes et les comportements sexuels à risques ;
- Enquêtes démographiques et de santé et les enquêtes nationales, etc.

Les documents consultés sont constitués d'une compilation des communications des ateliers et conférences, des ouvrages, des études et enquêtes, des mémoires et de thèses de doctorat.

## 5.2. Technique de Questionnaire

Deux questionnaires d'enquête ont été respectivement administrés aux élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> secondaire et aux homosexuels.

Le questionnaire destiné aux élèves a consisté à vérifier si leurs droits sexuels et reproductifs sont respectés et reconnus par les acteurs sociaux et aussi leurs sentiments envers les homosexuels.

En effet, les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes rencontrent une forte opposition de la part des acteurs sociaux. Ces derniers considèrent que les adolescents et jeunes ne doivent pas être libres de mener une vie sexuelle comme ils le désirent.

Cependant, les adolescents et jeunes croient à leur liberté sexuelle oubliée par les parents et les autres acteurs sociaux. C'est autour de ces malentendus qu'un questionnaire a été administré aux élèves.

Quant aux homosexuels, ils vivent aujourd'hui dans la clandestinité et sont considérés comme des personnes déviantes et ne bénéficiant d'aucune attention de la part des acteurs sociaux. Ils sont rejetés et persécutés par la société à cause de leur identité et préférences sexuelles. C'est autour de cette discrimination sociale qu'un questionnaire d'enquête a été administré aux homosexuels pour évaluer leur intégration dans la société congolaise.

## 5.3. Technique d'échantillonnage

Cette réflexion a porté sur un échantillonnage ciblé des élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> secondaire et des homosexuels. Le prélèvement de l'échantillon a été effectué selon le choix aléatoire grâce auquel les élèves sont sélectionnés selon des critères objectivement établis dans leurs écoles préalablement ciblées.

Les homosexuels (LGBT) sont identifiés selon qu'ils sont reconnus par la communauté. Certains centres spécialisés qui reçoivent les homosexuels pour leurs soins de santé nous ont facilité leur identification. Le prélèvement de l'échantillon des homosexuels a été effectué par le choix aléatoire.

## 5.4. Technique d'interview de groupe

Les investigations menées ont consisté à dégager les contradictions qui existent entre les acteurs sociaux et les adolescents et jeunes homosexuels. La technique d'interview nous a permis de tenir des entretiens francs et ouverts avec les catégories des personnes concernées dans cette étude. Ces entretiens ont essentiellement porté sur les thèmes ci-après :

- Respect et reconnaissance de droits des adolescents et jeunes en matière de santé sexuelle et de reproduction ;
- Intégration des personnes homosexuelles dans la société congolaise ;
- Droits associatifs des homosexuels, etc.

## 5.5. Technique d'observation de groupe

Dans le cadre de cette étude, nous avons visité l'Association Suédoise de LGBT (RFSL) pour mesurer le degré de l'intégration des personnes homosexuelles dans la société. Nos investigations nous ont permis de dégager le rôle que jouent les acteurs sociaux en Suède en ce qui concerne les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes.

Par ailleurs, nous avons organisé des visites guidées auprès de LGBT pour nous enquêter de leur organisation associative à Kinshasa. Ces visites guidées ont eu pour objectifs :

- Déterminer les catégories des personnes LGBT à Kinshasa ;
- Analyser leurs comportements sexuels ;
- Déterminer les motivations de leurs préférences sexuelles.

## 6. RESULTATS DE L'ETUDE

Les acteurs sociaux pensent que les droits sexuels et reproductifs sont un facteur de comportement sexuel à risque chez les adolescents et jeunes parce qu'ils veulent réellement vivre leur sexualité telle qu'ils l'entendent sans normes sociales. Les adolescents et jeunes sont sous l'autorité parentale et doivent consommer l'acte sexuel que dans le toit conjugal. Cet état de chose est une violation de leurs droits sexuels et reproductifs. Notre réflexion est essentiellement axée autour des points ci-après :

### 1. Respect et reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes

Le comportement sexuel à risque et les questions de la reconnaissance et du respect des droits sexuels et reproductifs sont souvent influencés par d'autres facteurs associés.

Il s'agit de la situation sociale des parents, le niveau d'instruction des parents, la situation de la personne de prise en charge des études, la confession religieuse et la commune de résidence. Les acteurs sociaux (parents, pasteurs, enseignants) ont l'obligation de fournir aux adolescents et jeunes les informations sur les questions de sexualité et de reproduction.

Les adolescents et jeunes ont le droit d'accéder aux informations correctes et de recevoir une éducation suffisante concernant leur santé sexuelle et de reproduction.

Le respect des droits sexuels et reproductifs sous-entend :

- Fournir aux adolescents et jeunes les informations sur les questions de droits sexuels et reproductifs ;
- Communiquer avec les adolescents et jeunes sur la prévention et la protection contre les grossesses non désirées et précoces, les avortements clandestins et les infections sexuellement transmissibles, VIH/Sida ;
- Respecter les choix des adolescents et jeunes en ce qui concerne l'utilisation du préservatif, et d'autres méthodes contraceptives, leur orientation sexuelle, leurs partenaires pour le mariage ;
- Offrir aux adolescents et jeunes des services de SSR de qualité qui tiennent compte de leurs particularités et qui respectent la confidentialité, la dignité, le confort, l'accessibilité ;
- Elaborer des programmes scolaires qui incluent la dimension de santé sexuelle et de reproduction dans le cursus scolaire.

Certains parents respectent les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes alors que d'autres sont réticents aux rapports sexuels préconjugaux. Ils forcent leurs enfants à l'abstinence sexuelle. Le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes sont difficilement réalisables face aux contradictions socio-culturelles.

En ce qui concerne la reconnaissance du droit de se marier avec la personne de son choix, les élèves se reconnaissent le droit de se marier avec le partenaire de leur choix. Par ailleurs, les trois quart des élèves ne se reconnaissent pas le droit de décider librement de leur orientation sexuelle (hétérosexuel, homosexuel ou encore bisexuel). Seulement un quart des élèves peuvent décider de leur orientation sexuelle, c'est-à-dire qu'ils peuvent par décision personnelle choisir d'être homosexuel ou hétérosexuel.

Les acteurs sociaux sont un obstacle à la reconnaissance et au respect des droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes.

### 2. Droits sexuels et reproductifs et le comportement sexuel à risque

Les comportements sexuels à risques notamment les rapports sexuels non protégés, les rapports sexuels occasionnels et le multipartenariat sexuel sont directement liés à l'éducation aux droits sexuels et reproductifs de tout individu.

Les élèves reconnaissent que les droits sexuels et reproductifs préviennent les comportements sexuels risqués. Dans cette étude, les déterminants du comportement sexuel à risque sont entre autres, la profession du tuteur, le niveau d'étude du tuteur, la catégorie sociale de la personne de prise en charge, la confession religieuse et la commune de résidence. Parmi les élèves interrogés, ceux qui ont déclaré que leurs tuteurs sont chômeurs, quelques-uns sont homosexuels. En ce qui concerne le niveau d'instruction, plus de trois quarts des tuteurs ont le niveau d'instruction supérieure et universitaire. Logiquement, ces tuteurs sont attentifs aux besoins fondamentaux de leurs enfants et en particulier des filles. En plus, les élèves de 5<sup>ème</sup> et de 6<sup>ème</sup> secondaire sont totalement sous la dépendance et la surveillance de leurs parents et tuteurs. Ceci justifie le comportement modéré des élèves dans cette étude.

En ce qui concerne la protection contre les IST/VIH/Sida, l'abstinence sexuelle a été pratiquée par des élèves et que quelques-uns ont utilisé le préservatif. Par ailleurs, d'autres élèves ont été fidèles à leurs partenaires sexuels.

En comparant le comportement sexuel des élèves par rapport à la personne de prise en charge des études, il se révèle que les élèves dont le tuteur est soit son père ou sa mère, ont observé l'abstinence sexuelle contre un sur cinq qui ont utilisé le préservatif.

Les raisons évoquées par les élèves en ce qui concerne les rapports sexuels non protégés sont notamment la confiance que l'on fait du partenaire sexuel, c'est-à-dire qui n'est pas infecté, l'oubli du danger et le fait d'être pressé lors des rapports sexuels. Quelques élèves oublient le danger que l'on court lors des rapports sexuels non protégés alors que d'autres ont confiance au partenaire sexuel, c'est-à-dire de son état sérologique.

Les élèves sont pressés et oublient la protection. Cet état de chose constitue un danger pour un grand nombre d'adolescents et jeunes qui peuvent être gratuitement infectés des IST/VIH/Sida. Certains élèves ont été au moins une fois infectés par une IST et que d'autres ont eu des rapports sexuels avec une personne inconnue (qu'ils n'ont pas connu à l'avance). Un sur sept élèves a eu des rapports sexuels avec plus de deux partenaires, un quart avec un seul partenaire sexuel et deux tiers n'ont pas eu des partenaires sexuels.

Le plus grand nombre des élèves confessent dans une quelconque église. D'aucuns le savent que la morale confessionnelle exige l'abstinence sexuelle jusqu'au jour du mariage. La plupart des élèves interrogés résident dans les communes de Ndjili, Masina et Kimbanseke. Ces trois communes sont pauvres et les habitants vivent avec un très faible revenu.

Actuellement, le fait d'envoyer les enfants à l'école exclut toute pauvreté car l'école en RD Congo est exigeante et nécessite suffisamment des ressources.

Parmi les élèves interrogés, quelques-uns sont homosexuels. En comparant les élèves ayant eu des rapports homosexuels par rapport à leur sexe, il se révèle que 3% des filles ont eu des rapports homosexuels contre 2,5% des garçons.

Les droits sexuels et reproductifs induisent un comportement sexuel moins risqué, 58% des élèves le confirment alors que 26% des élèves croient que ce sont les parents qui pensent que si les adolescents et jeunes jouissent de tous leurs droits sexuels et reproductifs, ils deviendront plus sexuellement actifs.

### 3. Sentiment envers l'homosexualité

Les adolescents et jeunes sont attirés par les personnes de même sexe. Cela signifie qu'ils ont des sentiments favorables à l'homosexualité parce que un quart des élèves se reconnaissent le droit de décider librement de leur orientation sexuelle.

Par ailleurs, quelques élèves n'ont rien contre l'homosexualité et qu'ils trouvent ça normal. Les élèves croient qu'ils ont le droit de mener une vie sexuelle homosexuelle et que les acteurs sociaux respectent le choix sexuel des homosexuels. Les manifestations de mépris, de haine, de rejet et d'isolement social sont fréquentes chez les homosexuels. Cependant, les élèves interrogés ont des sentiments d'intolérance et d'homophobie envers les homosexuels.

Les homosexuels (LGBT) sont ces personnes dont les persécutions, les violences et les menaces leur infligées, ont interpellé les instances internationales, notamment la Commission des Droits Humains des Nations unies, le Conseil Economique et Social des Nations unies, le Pacte International relatifs aux Droits Civils et Politiques. Ces instances ont unanimement décidé de protéger les droits des homosexuels partout à travers le monde.

En RD Congo, les homosexuels continuent à vivre dans la clandestinité parce que la loi n'autorise pas cette pratique.

Les dispositions de la constitution en son article 40 et celles du code pénal congolais en son article 172, renforcent la criminalisation de l'homosexualité. C'est pourquoi les homosexuels ne peuvent pas se dévoiler parce qu'ils constituent une société secrète dont l'accès est difficilement acquis. Nous y avons accédé au prix de beaucoup de moyens. Cette réflexion est essentiellement axée autour de la question principale de savoir si les homosexuels (gays, lesbiennes, bisexuels et transsexuels) devraient ils souffrir de l'isolement social et du rejet familial ou encore de l'homophobie dans la société congolaise à cause de leurs préférences et identités sexuelles ?

#### 1. Droits des homosexuels

Les homosexuels (80%) se reconnaissent les droits de vivre leur sexualité sans crainte ni discrimination sociale.

Cependant, les associations d'homosexuels sont interdites en RD Congo parce que l'homosexualité est une question pénale (article 172 du code pénal congolais). Cet état de chose est une violation du droit fondamental de tout individu à la liberté de réunions et d'associations pacifiques.



Deux tiers des homosexuels sont membres des associations anonymes et que un sur dix ne font pas partie d'organisation quelconque. Une seule association « **les bons fruits** » semble être la mieux organisée.

Par ailleurs, les homosexuels ont le droit de bénéficier du respect comme toute autre personne. Le respect des libertés fondamentales et inhérentes de la personne humaine doivent être garanties à l'endroit des homosexuels.

Ils ne bénéficient suffisamment pas de respect dans la communauté et de la reconnaissance de leurs droits en tant qu'individu. C'est dans cette optique que les homosexuels souffrent de l'isolement social et du rejet familial.

Ils ont entre autres droits, les droits de se marier avec la personne de leur choix, soit du sexe opposé ou du même sexe, droit à la santé, droit de réunion et d'associations pacifiques.

Les homosexuels se reconnaissent le droit de se marier avec la personne de leur choix notamment du même sexe. Cette étude nous révèle que parmi les homosexuels, un sur six homosexuels se déclarent mariés à une personne du sexe opposé. Cela signifie logiquement que ces personnes sont bisexuelles.

En matière du droit à la santé, les homosexuels déclarent avoir été bien reçus par le personnel de santé. Les deux cliniques qui reçoivent les homosexuels sont constituées d'un personnel qualifié et formé. La nécessité d'offrir des prestations cliniques aux homosexuels dans les cliniques uniquement des homosexuels se veut de lutter contre les violences, la discrimination sociale et la stigmatisation dont ils sont victimes.

En réalité, les cliniques uniquement pour les homosexuels se veulent de créer un environnement sécuritaire, digne et confortable, où les LGBT peuvent se procurer des soins appropriés. Les homosexuels ont le droit de vivre leur sexualité en toute quiétude sans discrimination sociale, ni isolement ou rejet familial. Ils doivent être protégés dans tous les cas contre l'intolérance, l'exclusion et l'homophobie afin de mener une sexualité sans interdit.

## 2. Attitudes et sentiments envers les homosexuels

Les acteurs sociaux condamnent fermement l'homosexualité comme une pratique satanique et occultiste.

Cependant, dans cette étude, le plus grand nombre des homosexuels confessent dans une église quelconque. Quatre-vingt-quatorze pourcents confessent dans les églises chrétiennes, quatre pourcents sont sans églises et deux pourcents sont musulmans.

Les sentiments homophobes, d'exclusion, de rejet et d'isolement social frustrent les homosexuels. C'est pourquoi, ils sont soit mal à l'aise ou complexés. Les conséquences qui en découlent des attitudes et sentiments négatifs envers les homosexuels sont notamment la discrimination sociale et la stigmatisation. Cette étude se fixe pour objectif principal de lutter contre les violations des droits de l'homme et les mauvais traitements infligés aux homosexuels qui vivent dans la clandestinité en RD Congo.

Les homosexuels ont le droit de bénéficier de l'attention de toute la communauté en tant que personne vulnérable. Ils doivent vivre leur sexualité en toute quiétude sans discrimination sociale ni stigmatisation. Les sentiments d'exclusion, d'homophobie et d'intolérance ne favorisent pas le dévoilement et l'épanouissement des homosexuels qui veulent se révéler au grand public. Les homosexuels ont le droit de se révéler aux autorités politiques afin d'assurer leur encadrement et leur protection. Pour lutter contre les sentiments et attitudes négatifs envers les homosexuels, les autorités doivent prendre les mesures suivantes :

- Réprimer toute sorte d'intolérance ou menaces envers les homosexuels ;
- Organiser des campagnes d'éducation de la population sur les droits sexuels des homosexuels comme cela a été fait avec les personnes vivant avec le VIH/Sida ;
- Permettre la tenue des réunions des homosexuels et la création de leurs associations ;
- Assurer l'encadrement des homosexuels et leur représentativité dans les institutions publiques (article 21 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).

## Mesures de protection des homosexuels

Les questions des droits sexuels et reproductifs des homosexuels trouvent leur raison d'être dans un état de droit. Malheureusement cet état de droit est loin d'être une société idéalement ouverte aux libertés fondamentales des individus. Aucune mesure de protection des homosexuels n'est envisagée dans un pays où les droits de l'homme ne sont pas la primeur des autorités. Plus de un sur deux homosexuels pensent que l'on doit abroger les dispositions discriminatoires des articles 172 du code pénal congolais et l'article 40 de la constitution. Cependant, ils sollicitent la reconnaissance et le respect de leurs droits, et leur acceptation dans la communauté. Toutefois, les mesures de protection des homosexuels peuvent être envisagées parmi lesquelles, l'on peut citer :

- Adopter un projet de loi portant protection des homosexuels ;

- Assurer les libertés de réunions et d'associations pacifiques (appliquer les dispositions de l'article 20 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme et de l'article 37 de la constitution de la RD Congo).

Le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des homosexuels constituent fondamentalement des valeurs sociales. Ces valeurs marquent une nouvelle dynamique où les droits des homosexuels seront désormais respectés en RD Congo.

Les sentiments et attitudes négatifs envers les homosexuels devront disparaître pour promouvoir la tolérance, la justice sociale, la paix et le développement durable.

## 7. DISCUSSION

L'intolérance et l'homophobie envers les homosexuels constituent des violations de droits de l'homme. Les pratiques discriminatoires fondées sur l'orientation et les préférences sexuelles constituent des atteintes aux libertés fondamentales des individus et de violations que les instruments internationaux ne cessent de condamner.

Cette étude nous renseigne que les adolescents et jeunes ont des sentiments favorables à l'homosexualité c'est-à-dire que parmi les homosexuels, un grand nombre est constitué des personnes de moins de 25 ans. Devrions-nous rejeter et isoler socialement ces adolescents et jeunes parce qu'ils ont choisi de vivre autrement leur sexualité ?

Nous ne devons pas au nom de quelques considérations que ce soit, rejeter ces enfants ou encore les isoler socialement pour leurs préférences et identités sexuelles. Ce serait une violation grave de leur choix sexuel. Nous voulons désormais que l'orientation sexuelle homosexuelle devienne un droit à toute personne qui pense vivre autrement sa sexualité. Ainsi, tous les traitements infligés aux homosexuels devront prendre fin dans le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs.

Les adolescents et jeunes homosexuels s'adonnent librement à certaines pratiques sexuelles dangereuses dont les rapports sexuels non protégés, les rapports sexuels occasionnels et le multipartenariat sexuel.

Ces pratiques sexuelles sont influencées par d'autres facteurs déterminants qui se rapportent à l'environnement socioculturel, économique et à la discrimination sociale.

Les droits sexuels et reproductifs induisent un comportement sexuel moins risqué alors que certains élèves croient que les parents pensent que si les adolescents et jeunes jouissent de tous leurs droits sexuels et reproductifs, ils deviendront plus sexuellement actifs.

Les droits sexuels et reproductifs ne favorisent pas les pratiques sexuelles dangereuses. Ils assurent une protection maximale contre les grossesses précoces et non désirées, les avortements clandestins, les infections sexuellement transmises et le VIH/Sida par l'entremise des informations et des services.

Ce bagage d'informations permet aux adolescents et jeunes, et aux homosexuels de mener une vie sexuelle moins risquée, sécurisée et avec toute responsabilité.

Les acteurs sociaux notamment les parents, les leaders d'opinion, les chefs religieux et les autorités politiques doivent obligatoirement protéger les droits sexuels et reproductifs des adolescents et jeunes et particulièrement ceux des homosexuels. Ces mesures de protection consistent à l'abolition des dispositions du code pénal congolais en son article 172, qui réprime implicitement l'homosexualité et les dispositions de l'article 40 de la Constitution, qui interdit explicitement le mariage entre personnes de même sexe. La protection des homosexuels par des dispositions légales facilite leur intégration dans la société congolaise.

Il n'est nullement question de rejeter et d'isoler socialement les homosexuels en raison de leurs préférences et identités sexuelles.

Par ailleurs, l'hypocrisie manifeste du législateur prétend protéger les communautés congolaises des cultures importées marquées par la liberté, la tolérance et la non-discrimination. Cependant, l'état congolais n'envisage aucune mesure de protection des adolescents et jeunes face aux nouvelles technologies de l'information.

## CONCLUSION

L'apport de cette réflexion consiste à la reconnaissance et au respect des droits et libertés des personnes dans un *Etat de droit*. Les adolescents et jeunes ne jouissent pas pleinement de leurs droits en matière de sexualité et de reproduction. Les parents et les autres acteurs sociaux doivent accepter et soutenir les décisions et les opinions des adolescents et jeunes sans discrimination et injustice sociale.

Cette réflexion est d'une importance très considérable dans la société congolaise et en particulier dans le milieu des homosexuels parce qu'elle défend leurs droits de sortir de la clandestinité et de revendiquer comme tout autre congolais le droit de vivre librement. Le respect et la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des homosexuels constituent des valeurs sociales que nous comptons promouvoir. Les homosexuels ont le droit

de mener leur vie sexuelle comme ils l'entendent dans un environnement qui garantit les libertés fondamentales de toute personne.

Les droits sexuels et reproductifs contribuent largement au développement durable et à la paix sociale. Ainsi, les enjeux liés aux droits humains et aux droits sexuels et reproductifs se révèlent indissociables pour réaliser le développement durable.

Nous n'avons nullement la prétention d'avoir épuisé les différents aspects de cette réflexion sur les droits sexuels et reproductifs des jeunes homosexuels, controversée dans un *Etat de droit*.

Cependant, cette étude ouvre d'autres pistes scientifiques pour lesquelles les sociologues, les démographes, les psychologues pourront apporter de nouveaux éléments.

#### BIBLIOGRAPHIE

- Amnesty international, 2001.
- AMURI Lumumba wa Mayembe, février 2024
- Armand A-J, S.D
- Arnold MUYA, SD
- Bernard M. DICKENS, Rebecca J. COOK, ESZTER KISMODI, Jean F. Martin, 2006.
- Beth VANN, Violence liée au genre, 2002.
- BRENOT P. L'éducation sexuelle, 1996
- Brigitte VERDIERE, 2002.
- Commission Femmes et Développement, 2008.
- Daniel WELSER-LANG, Pierre DUTEY et Michel DORAIS, 1994.
- DESAULNIERS, 1995.
- Eugène NZILAMBI NZILA, 1994.
- IDZUMBUIR ASSOP Joséphine, 1994.
- IPPF, 2002.
- IPPF, 1995.
- Irène DEMCZUK, 1998.
- Jacques LECLERCQ, 1948.
- JAMUSZ SYMONIDE et Vladimir VOLODINE, 1998.
- Jean-Pierre CLING, Philippe De VREYER, Mireille RAZAFINDRAKOTO et François Roubaud, 2004
- J, ROJOB & A, BENGAMAN, 1989.
- KALINDYE D, 2003.
- KONEH, & SY J.H, 1995.
- Michel BOZON, 2004.